



Lomé, le 2 Mars 2026

A

**Son Excellence Monsieur le
Président du Conseil de la
République du Togo**

Lomé, Togo

Objet : Humble sollicitation de
Votre intervention.

Excellence Monsieur le Président du Conseil,

J'ai l'honneur de venir par la présente solliciter très respectueusement et humblement votre intervention, afin de trouver Justice.

Ce que je vis est le pire cauchemar de tout humain et investisseur.

Je suis associé des trois (3) sociétés en marge à hauteur de 25%.

Depuis Avril 2023, jusqu'à l'intervention de l'actuel Ministre de la Sécurité Nationale, j'ai été humilié, violemment expulsé de nos sociétés et biens indivis, harcelé et torturé par détention arbitraire par la police, en pure violation de la loi et de mes droits civiques, par trafic d'influence usé de ma mère et de ses complices, vu son ambition perfide de s'accaparer illégalement, de tout moyen, de mes biens et de ceux de mon feu père, NASSINI « Gado » Tchaïssou, depuis son décès le 9 Janvier 2023. Avec ses complices, elle créa cinq (5) entreprises concurrentielles aux nôtres et y siphonne les fonds de nos sociétés. Ma mère tenta même de m'empoisonner, avec l'aide de la police, par appel d'un psychiatre.

Ma mère, associée de nos sociétés à hauteur de 10% et gérante de ces dernières, depuis Juin 2023, uniquement par dol et par le biais des clauses conciliatoires qu'elle viole à ce jour, a aussi confisqué mes dividendes, moyen de torture par lequel elle compte me subjuguier à ses désirs pernicieux et refuse, à ce jour, de me les restituer.

Depuis Juillet 2023 à ce jour, le notaire BAMAZE, par le biais d'une procuration aussi obtenue par dol, détient tous les biens de mon feu père, refuse de rendre compte et s'en est servi à des fins personnels avec mes cohéritiers, sans mon consentement et sans m'y notifier.

Le parquet de première instance de Lomé depuis janvier 2024 à ce jour refuse de poursuivre mes coassociés et leurs complices, en dépit des preuves palpables qui démontrent qu'ils ont commis des crimes (torture) et continuent à commettre des délits très graves (blanchiment de capitaux, abus de biens sociaux, faux et usage de faux...) au détriment de mes intérêts et de ceux de nos sociétés.

Le PG POYODI, délibérément, depuis Janvier 2024 à ce jour, refuse de poursuivre les auxiliaires de justice qui ont commis des délits contre moi au profit de mes adversaires, principalement, l'infâme notaire BAMAZE accusé de recel et d'autres délits aggravés.

La procédure pénale contre mes coassociés et employés qui sont accusés de faux et usage de faux, enclenchée en Août 2025, languit dans les armoires d'un juge d'instruction sans bouger d'un pouce. Pendant ce temps, les accusés, mes coassociés et quelques salariés complices, continuent à multiplier des infractions contre moi.

Toutes les procédures contre le notaire BAMAZE par-devant le Tribunal de Grande Instance de Lomé sont torpillées, en faveur dudit notaire, en totale violation de la loi.

Des procédures et dossiers mis en délibéré à la Cour d'Appel de Lomé, languissent d'une part et d'une autre, ne sont toujours pas vidés, depuis Juin 2025 à ce jour.

Le Ministère de la Justice saisi au vu de cette lacération énorme du bon fonctionnement de la Justice depuis Août 2025, après le départ de l'Ex-Ministre de la Justice, à partir d'Octobre 2025, en est silencieux, quand les préjudices contre moi se multiplient, virant au pire, voire au point de l'irréparabilité de la situation dans laquelle je subsiste, depuis maintenant 3 ans, torturé par confiscation illégale de mes actifs et dividendes, sans répit, sans le moyen de pourvoir aux besoins de ma famille nucléaire.

Pour légitimer leurs forfaits odieux, les auteurs de mes souffrances au sein de l'appareil judiciaire et ailleurs, qui sont complices des actes de ma mère et de ses larbins, qui profitent de la destruction derrière la disparition de mon père, inventent éhontément toute ineptie et fallace dans le but de flouer la vigilance des autorités justes concernées par la situation en cause.

Ainsi, il urge que son Excellence, Chef des Institutions Etatiques, intervienne.

Il est clair que ce précédent alarmant constitue une sérieuse menace contre les opérateurs économiques et les sociétés œuvrant au Togo, ce qui risque de dissuader tout investisseur d'y exercer une activité commerciale.

Ainsi et encore, au vu de cette situation délétère, il urge, votre Excellence, Chef des Juridictions Nationales, d'intervenir pour remettre l'ordre et imposer que justice me soit rendue, au vu de tout ce qui précède afin de rassurer les personnes physiques et morales en renouant la confiance entre ces dernières et les institutions étatiques fondées pour les protéger.

En vous remerciant profusément pour acte pris par ma requête, dans l'espoir d'une suite favorable, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Président du Conseil, Chef Suprême des Institutions Nationales, mes salutations les plus humbles et les plus distinguées.

NASSINI Edik

